PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du 13/02/20

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme

Frédéric LETURQUE

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Communales et/ou sectorielles

BASSEUX

Arras Communauté Urbaine

PROJET GRAND ARRAS
VIVRE EN 2030

BASSEUX

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les zones économiques
- Permettre le développement et la diversification des activités agricoles
- Conserver les parcelles à enjeux agricoles

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

CONFORTER LES CENTRALITÉS COMMUNALES

- Conforter les centres de vie : viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Conforter la trame verte en préservant les principales entités boisées et les principaux alignements d'arbres et de haies
- Conforter la trame bleue en valorisant les abords du cours d'eau et en protégeant les zones à dominante humide
- Conforter les places vertes, marqueur de centralité communale
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Maintenir l'auréole bocagère en limitant l'étalement urbain
- Préserver et conforter les corridors écologiques et paysagers

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti
- Valoriser les abords des Monuments Historiques Classés ou Inscrits : aménagement qualitatif ou conservation des perspectives visuelles

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

DÉVELOPPER EN ASSURANT UNE GESTION ECONOME DU SOL

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- OAP Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle
- Conforter le hameau dans ses limites existantes

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

- Tenir compte de la présence des cavités souterraines (non exhaustif)
- Eviter l'urbanisation dans les zones inondables
- Intégrer les nuisances générées par la RN25, axe terrestre bruyant

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Préserver les chemins ruraux pour leur fonction de desserte agricole et de randonnée ou conserver une desserte agricole
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Réaménager et requalifier les carrefours
- P Développer l'offre en stationnement
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification

Mairie · Église · Cimetière

Arrêt de transport en commun

Principales voies · Cours d'eau

Cartographie

a - Ancien prieuré
b- Château de Basseux
c- Maison remarquable
d- Maison remarquable
e- Monument aux morts
f- Calvaire
g- Cimetière militaire

PROJET GRAND ARRAS
VIVRE EN 2030

BASSEUX

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de densité : 16 logements / ha

Zoom

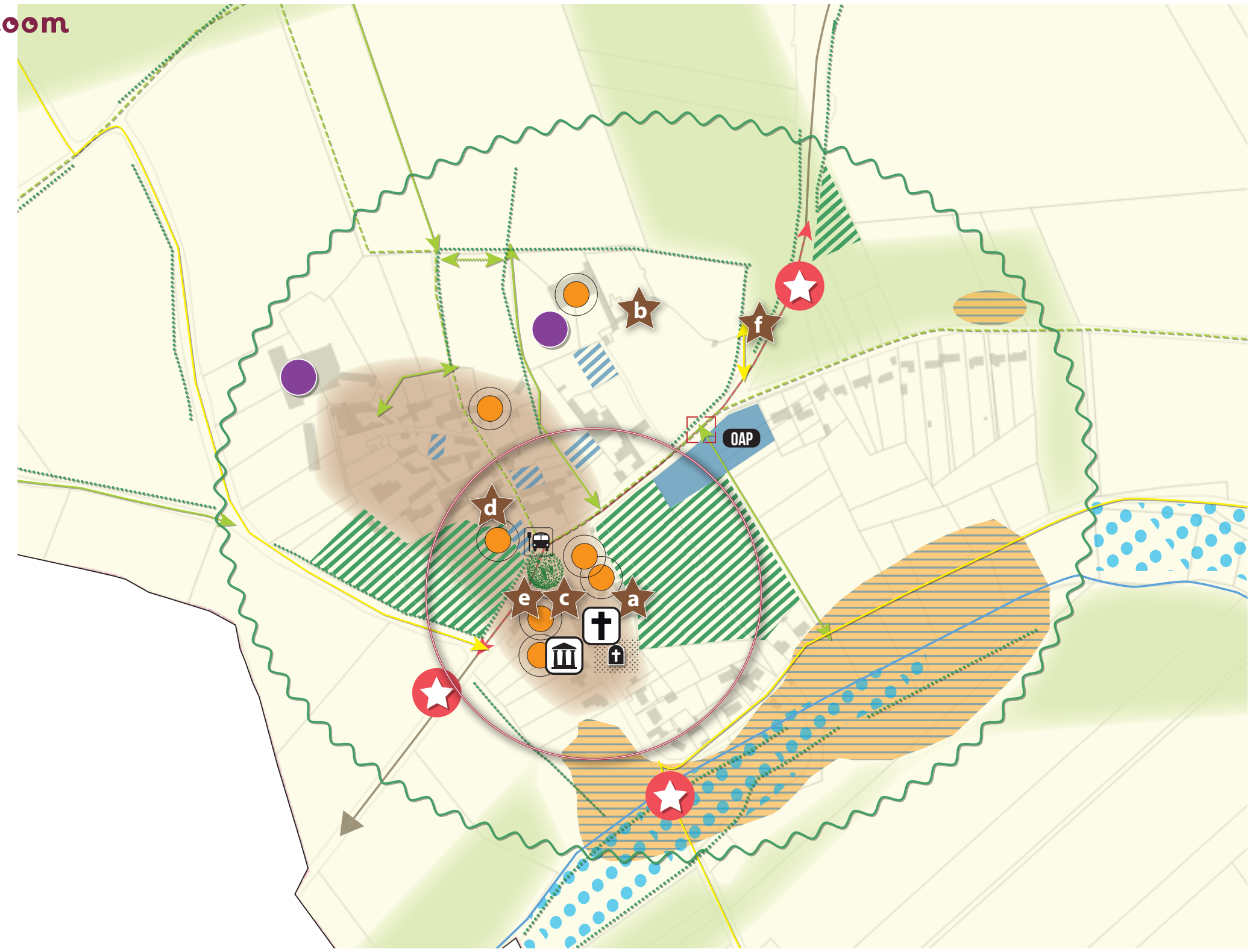

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les zones économiques
- Permettre le développement et la diversification des activités agricoles
- Conserver les parcelles à enjeux agricoles

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

CONFORTER LES CENTRALITÉS COMMUNALES

- Conforter les centres de vie : viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais

Mairie · Église · Cimetière

Arrêt de transport en commun

Principales voies · Cours d'eau

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Conforter la trame verte en préservant les principales entités boisées et les principaux alignements d'arbres et de haies
- Conforter la trame bleue en valorisant les abords du cours d'eau et en protégeant les zones à dominante humide
- Conforter les places vertes, marqueur de centralité communale
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Maintenir l'auréole bocagère en limitant l'étalement urbain
- Préserver et conforter les corridors écologiques et paysagers

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti
- Valoriser les abords des Monuments Historiques Classés ou Inscrits : aménagement qualitatif ou conservation des perspectives visuelles

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

DÉVELOPPER EN ASSURANT UNE GESTION ECONOME DU SOL

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- OAP Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle
- Conforter le hameau dans ses limites existantes

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

- Tenir compte de la présence des cavités souterraines (non exhaustif)
- Eviter l'urbanisation dans les zones inondables
- Intégrer les nuisances générées par la RN25, axe terrestre bruyant

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Préserver les chemins ruraux pour leur fonction de desserte agricole et de randonnée ou conserver une desserte agricole
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Développer l'offre en stationnement
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification

Basseux

Contexte

Rue de Beaumetz

Localisation de la commune

Entre Arras et Doullens, le long de la RD1 et entourée de Monchiet, Bailleulval, Rivière et Beaumetz-lès-Loges.

Localisation du site

Le long de la RD1 - rue de Beaumetz - à environ 300 mètres de la mairie et de l'église

Superficie du site

Environ 4 260m².

Spécificités du site

Site en extension urbaine.

Le site est inclus dans le périmètre de protection des Monuments Historiques (Eglise inscrite).

Remontées de nappes : aléa fort.

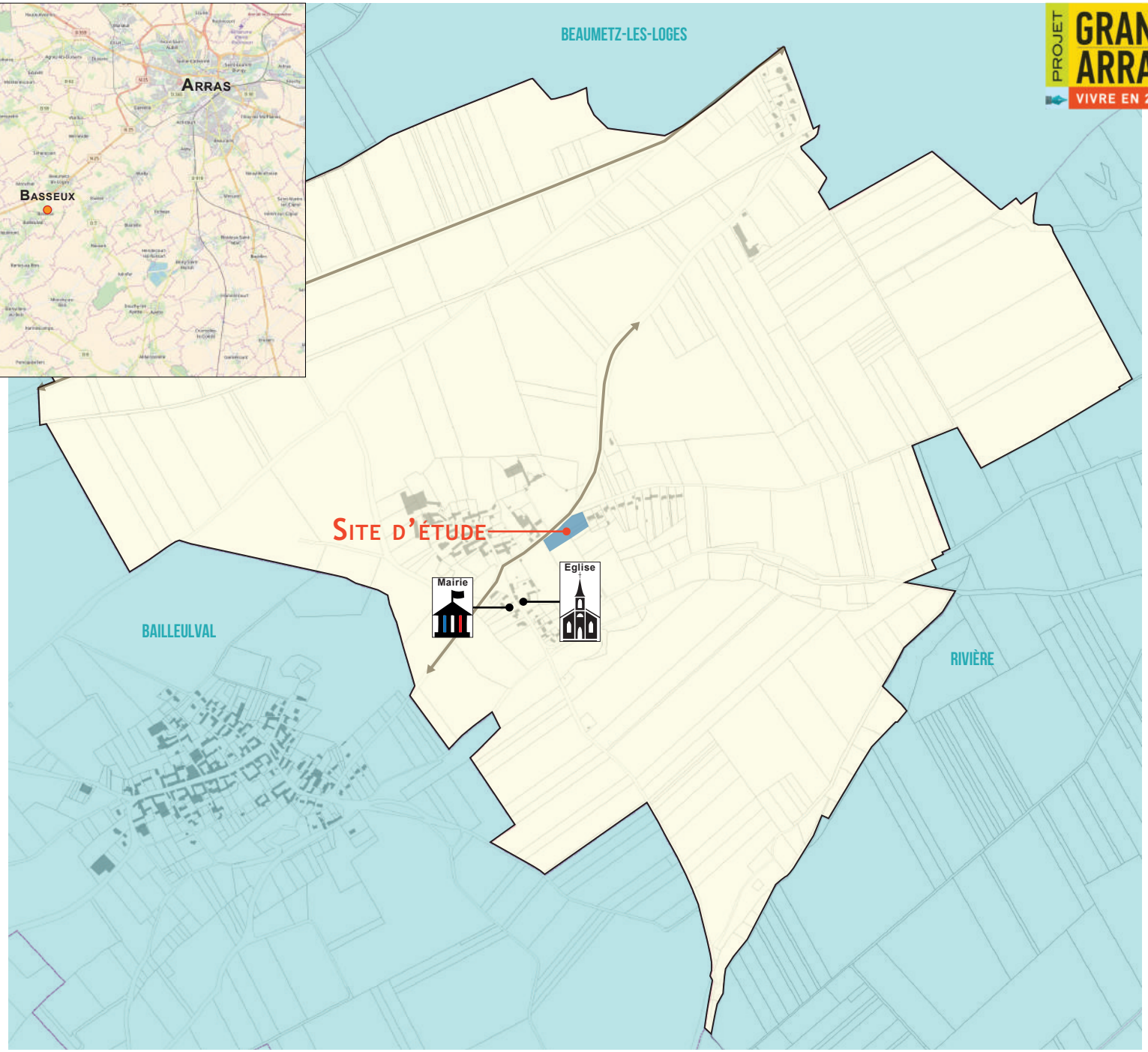

Basseux

Diagnostic

Rue de Beaumetz

Urbanisme et architecture

L'église inscrite MH à proximité de la zone.

Un construction résidentielle qualitative (pierre, brique, bois,...) implantée le long de la RD1.

Les constructions pavillonnaires implantées le long du chemin des Bouleaux présentent une dominante de briques.

L'allée plantée menant au château de Basseux voisin du projet.

Le contexte urbain et architectural présente des constructions de qualité, à valeur patrimoniale ou non. Le respect du contexte urbain et architectural par l'emploi de matériaux qualitatifs et d'implantation adaptée et le respect des volumes (R+C) est indispensable pour conserver l'identité locale.

Déplacements

Le chemin des Bouleaux est en double-sens de circulation. Il ne dispose pas de trottoirs.

La RD1 traverse la commune et longe la zone. Elle est large et pourvue de trottoirs. Elle supporte un itinéraire de randonnée.

Le chemin piétonnier traversant la zone en son centre.

La zone est bien desservie par du réseau primaire, secondaire et piétonnier. Le liaisonnement à l'ensemble du réseau proche est indispensable.
La sécurisation des accès sur la RD1, ainsi qu'au niveau du croisement avec le chemin des Bouleaux est l'enjeu principal.

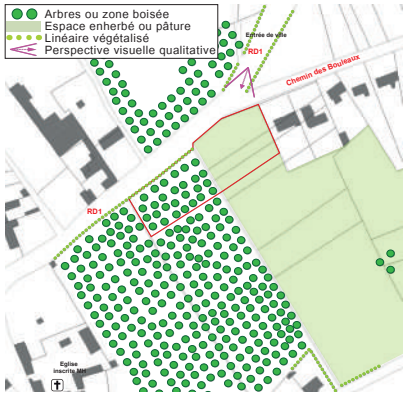

Paysage et Environnement

Perspective visuelle qualitative vers l'église inscrite MH depuis l'entrée de ville de la RD1.

La zone est pâturée et occupée en partie par un boisement.

La zone est bordée par une haie bocagère et une bande enherbée.

La zone s'inscrit dans un contexte naturel et agricole marqué. La végétation existante sur ses franges et à proximité induit la future ambiance paysagère à conserver et à valoriser.
La perspective visuelle vers l'église est un enjeu paysager important.

Basseux

O.A.P.

Rue de Beaumetz